

Les inclusions dans le dispositif Vigilans au CHMS site de CHAMBERY

**Equipe de psychiatrie de liaison-urgences-UPU
(public adulte)**



**Mme SENELLART Cadre de santé
Mme DE BELLIS infirmière
Mr LE GRAND infirmier**



En introduction

- Dans le cadre du **déploiement du dispositif Vigilans** en région Auvergne Rhône Alpes, le CHS de la Savoie et le CHMS s'inscrivent dans une dynamique d'organisation du maillage de veille et de surveillance à distance des patients suicidants sur toutes ses structures de soins.
- **Définition selon l'OMS le "suicidant"** est « une personne qui vient de faire une tentative de suicide et qui a survécu à ce geste autodestructeur ».
- ***En France métropolitaine, les tentatives de suicide entraînent près de 100 000 hospitalisations et environ 200 000 passages aux urgences par an, soit environ 20 tentatives de suicide pour un décès. Le risque suicidaire est majoré pour les personnes ayant un antécédent de tentative de suicide :***
 - ***75% des récidives ont lieu dans les 6 mois suivant une tentative de suicide ;***
 - ***La survenue d'une tentative de suicide multiplie par 20 le risque de tentative dans l'année suivante, et par 4 le risque de suicide ultérieur*** (cf. *Le dispositif de recontact Vigilans - Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles/Santé.gouv*)
- Rattaché à la plate-forme Vigilans Auvergne Rhône Alpes située à Grenoble pour la Savoie (au CHAI) le dispositif implique une parfaite coordination avec les acteurs professionnels du territoire Rhône-Alpin. Dans ce cadre, suppose la mise en place de référents Vigilans.

Le dispositif Vigilans

- Le dispositif Vigilans, créé en 2015 dans les Hauts-de-France, **visé à prévenir le risque de récurrence** en rappelant les personnes ayant fait une tentative de suicide récente, afin d'évaluer le potentiel suicidaire, de les soutenir dans cette période de crise et d'éviter la réitération d'un passage à l'acte.
- Ce dispositif consiste en un **système de recontact et d'alerte** en organisant autour de la **personne ayant fait une tentative de suicide** un réseau de professionnels de santé qui garderont le contact avec elle.

VigilanS Auvergne Rhône Alpes, c'est quoi?

Pourquoi? Pour qui?

C'est quoi ?

- Dispositif de veille post hospitalière
- Maintien du lien
- Ne se substitue pas au suivi médical

Pour quoi ?

- Evaluer le potentiel suicidaire
- Soutien dans cette période de crise
- Prévenir et éviter la réitération suicidaire

Pour qui ?

- Tous les suicidants sortant d'un service de soin, quittant un établissement de soins.
- Ce dispositif doit être présenté au patient au cours de sa prise en charge (ni trop tôt, ni au moment de sa sortie), car il doit être acteur et consentant.

Les critères d'exclusion?

- Le dispositif VigilantS **ne se substitue pas à l'ensemble des actions en place en matière de prise en charge médico-soignante** et de prévention du risque suicidaire au CHS et au CHMS
- **Ne se substitue pas** aux actions menées par les professionnels du **3114**
- Une évaluation d'un **risque suicidaire élevé chez un patient non suicidant** n'est pas un critère d'inclusion



VigilanS, un dispositif de veille et du maintien du lien :

- **Dès la sortie de l'hôpital**, la personne reçoit le flyer VigilanS et la carte avec le numéro de téléphone de VigilanS, qui peut être contacté à tout instant.
- **Les vigilanseurs contactent la personne par téléphone entre 10 et 21 jour après sa sortie** de l'hôpital pour s'informer de son état de santé. S'il ne répond pas, le médecin traitant et le psychiatre sont contactés.
- **Nouveau contact et évaluation à 3 mois, puis bilan détaillé à 6 mois**. Durant les 6 mois, appels complémentaires programmés si nécessaire, au cas par cas. À la suite du bilan à 6 mois, la veille est soit reconduite, soit terminée. A chaque étape, le médecin traitant et/ou le médecin psychiatre sont destinataires d'un CRD.
- Envoi de cartes postales personnalisées pendant 6 mois, notamment si la personne ne répond pas aux appels (maintien d'un lien).

Les modalités d'inclusion au CHMS

Au cours de sa prise en charge hospitalière :

- Un professionnel de santé (IDE, IDE de Liaison, Médecin Psychiatre, Médecin urgentiste, Médecin réanimateur ...) **présente au patient le dispositif Vigilans et lui propose l'inclusion.**
- Il lui **remet le formulaire "fiche d'inclusion patient"** et en discute avec lui. Si besoin, il peut l'aider à compléter le formulaire.
- Le soignant trace dans le DPI les informations et la réalisation de l'inclusion dans Vigilans (via mon Sisra par les secrétaires)
- **A la sortie**, le soignant **remettra à TOUS les patients :**
 - **Le flyer Vigilans patient** lui expliquant le dispositif
 - **La Carte Ressource Vigilans** indiquant le numéro de téléphone des professionnels de Vigilans (**numéro vert, gratuit** depuis un poste fixe ou un portable, disponible aux heures ouvrables).

Hôpital et service adresseur : []

Nom, prénom et fonction de la personne ayant pris en charge: []

Nom et prénom du patient : []

Sexe : ☐ F ☐ H

Né(e) le : []

Commune de naissance : []

Situation : ☐ Célibataire ☐ En couple ☐ Séparé/Divorcé ☐ Veuf(ve)

Vit : ☐ Seul(e) ☐ En couple ☐ En colocation ☐ Chez ses parents ☐ Autre : []

Tel. Mobile : []

Tel. Fixe : []

Adresse : []

Personne de confiance (Nom, prénom, lien et tel.) : []

Personne ressource (Nom, prénom, lien et tel.) : []

Nom du Médecin traitant : [] ville : []

Nom du Psychiatre/Psychologue référent : [] ville : []

Date d'entrée à l'hôpital : []

Trouble psychiatrique actuel : []

Date de la TS : []

Lieu de la TS: []

Moyen utilisé : ☐ Auto-intoxication ☐ Strangulation ☐ Phlébotomie ☐ Précipitation ☐ Arme à feux
☐ Autre : préciser []

Alcool associé : ☐ Oui ☐ Non

Contexte et facteurs précipitants de la TS :

ATCD personnel de TS : ☐ Non ☐ Oui

ATCD psychiatrique :

ATCD de consommation de toxique:

Accompagnants durant le séjour et/ou à la sortie :

Plan de soins à la sortie :

Rendez-vous prévu le avec

Patient refusant d'être contacté : ☐

Carte ressource remise à : ☐ Patient ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre

Date de sortie :

Pensez à joindre l'observation du patient

1. Carte ressource



2. Plaquette information patient



Le dispositif VigilanS

Vous êtes sorti·e·s de l'hôpital,
vous allez bénéficier du
dispositif de prévention Vigilans

Notre équipe
d'infirmier·e·s et de
psychologues prendra
de vos nouvelles dans
les jours qui viennent
par téléphone et/ou
par courrier.

Si lors de cet appel vous
présentez des difficultés,
nous évoquerons avec vous
les différentes possibilités
d'aide et de soins.





Les équipes Vigilans

L'équipe Vigilans est pluridisciplinaire, elle est composée :

- **des équipes opérationnelles** composées d'infirmiers, de psychologues et de secrétaires.

En fonction de la situation, vous êtes orientés vers les recours possibles. Les équipes sont localisées sur 4 pôles (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne) qui couvrent l'ensemble de la région.

- **d'une équipe de coordination** composée d'un psychiatre, d'un secrétaire et d'un chargé de mission.

Organisation

Le dispositif national Vigilans, initié en Hauts-de-France, est financé dans la région par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 5 établissements ont été identifiés pour couvrir tout le territoire : CH Alpes-Isère (CHAI), CH Le Vinatier, CHU Clermont-Ferrand, CHU Saint-Étienne et CHU Grenoble-Alpes (CHUGA)

Vous pouvez retrouver l'intégralité des informations concernant vos droits sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes - Rubrique Vigilans > bit.ly/3ferCwU



Le dispositif Vigilans

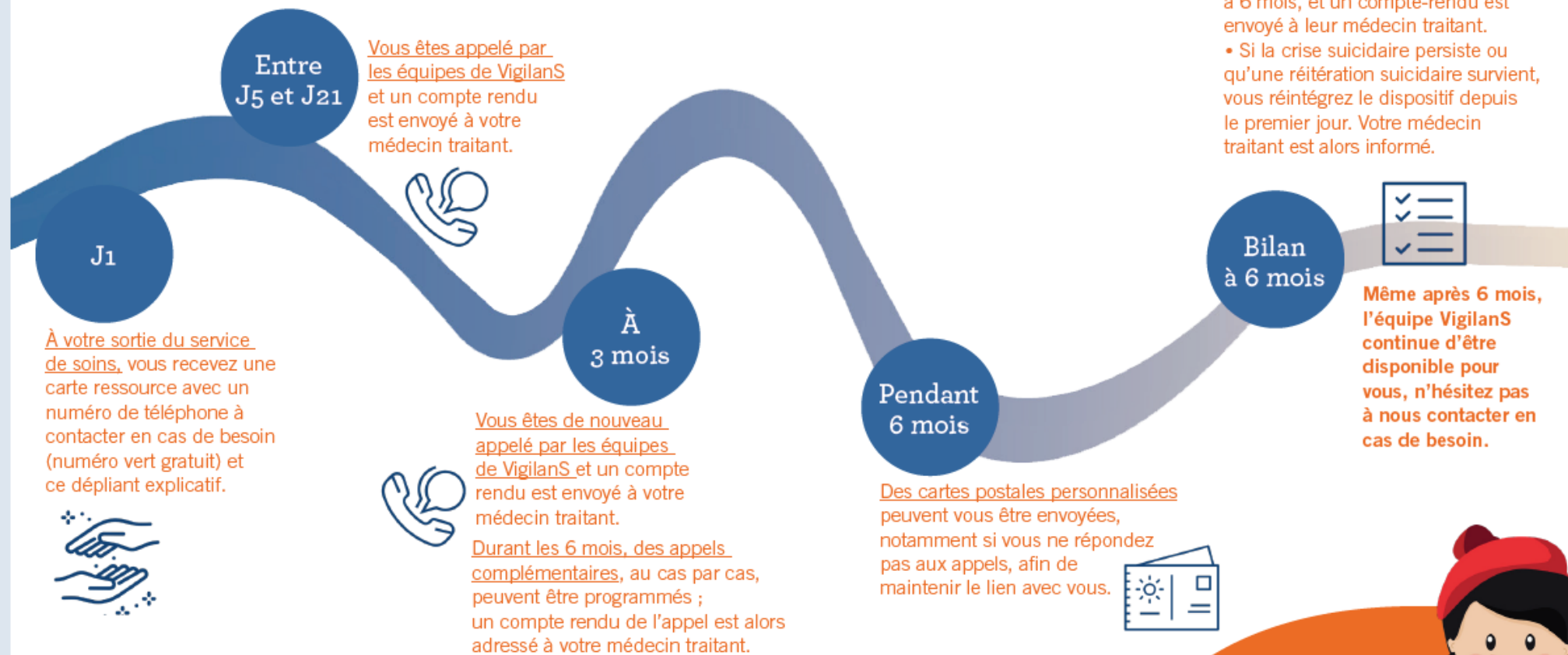
Vous êtes sorti·e·s de l'hôpital,
vous allez bénéficier du
dispositif de prévention Vigilans

Notre équipe
d'infirmier·e·s et de
psychologues prendra
de vos nouvelles dans
les jours qui viennent
par téléphone et/ou
par courrier.

Si lors de cet appel vous
présentez des difficultés,
nous évoquerons avec vous
les différentes possibilités
d'aide et de soins.



Comment ça marche ?



L'équipe Vigilans clôture la veille et vous informe par l'envoi d'une carte postale.

- Un échantillon de personnes incluses dans le dispositif sont contactées à 6 mois, et un compte-rendu est envoyé à leur médecin traitant.
- Si la crise suicidaire persiste ou qu'une réitération suicidaire survient, vous réintégrez le dispositif depuis le premier jour. Votre médecin traitant est alors informé.

À NOTER Les informations recueillies vous concernant resteront strictement confidentielles et feront l'objet d'un traitement informatique destiné à votre suivi médical. Les destinataires des données sont des professionnels de santé soumis au secret médical. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et conformément au règlement général à la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous bénéficiez à tout moment du droit d'accès, de vérification, de rectification

et d'opposition à la transmission des données vous concernant auprès des responsables de ce traitement dans la limite de nos obligations légales, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données de votre centre hospitalier (coordonnées sur le site de l'ARS). Si vous n'êtes pas satisfait(e) des réponses que vous obtenez, vous pouvez vous adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en utilisant le lien : www.cnil.fr

Si vous n'allez pas bien ou si vous êtes en crise, appelez-nous :

0 800 977 778

Appel gratuit (poste fixe ou portable)
Du lundi au vendredi de 10 h à 17 h

La nuit, le week-end et les jours fériés
Appelez le 15



VIGILANS, C'EST QUOI ?

D'abord initié dans la région de Lille, Vigilans est à présent un dispositif national, financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, **4 pôles** ont été identifiés pour couvrir tout le territoire :

- » Clermont-Ferrand : CHU,
- » Grenoble : CH Alpes-Isère (CHAI) et CHUGA,
- » Lyon : CH Le Vinatier,
- » Saint-Etienne : CHU.



NOUS CONTACTER

» Pour les **PATIENTS**
un numéro vert unique :

0 800 977 778

» Pour les **PROFESSIONNELS** :

Secrétariat : 04 56 58 89 75

vigilans@ch-alpes-isere.fr



Pour plus d'informations
sur ce dispositif,

rendez-vous sur le site

Internet de l'ARS ARA :

bit.ly/3ferCwU



LE DISPOSITIF VIGILANS

Vigilans, un dispositif de veille
pour les personnes suicidantes
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

VIGILANS, POUR QUI ? POUR QUOI ?

VigilanS est un dispositif de veille et de maintien du lien pour toute personne suicidante. Ce dispositif de veille rappelle les personnes ayant fait une tentative de suicide récente, dans l'objectif d'évaluer leur potentiel suicidaire et de les soutenir dans cette période de crise afin d'éviter la réitération d'un passage à l'acte.

VigilanS permet ainsi de prévenir et limiter la réitération suicidaire.

VIGILANS, C'EST QUI ?

Ce sont des équipes pluridisciplinaires formées à l'écoute et à la prévention du suicide. Elles sont localisées sur **4 pôles géographiques** : Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne.

Ces équipes contactent les personnes ayant réalisé une tentative de suicide et répondent à leurs appels. Elles apprécient leur situation actuelle (familiale, sociale, médicale, ...), évaluent le risque suicidaire et les orientent vers le dispositif de soins le plus adapté.

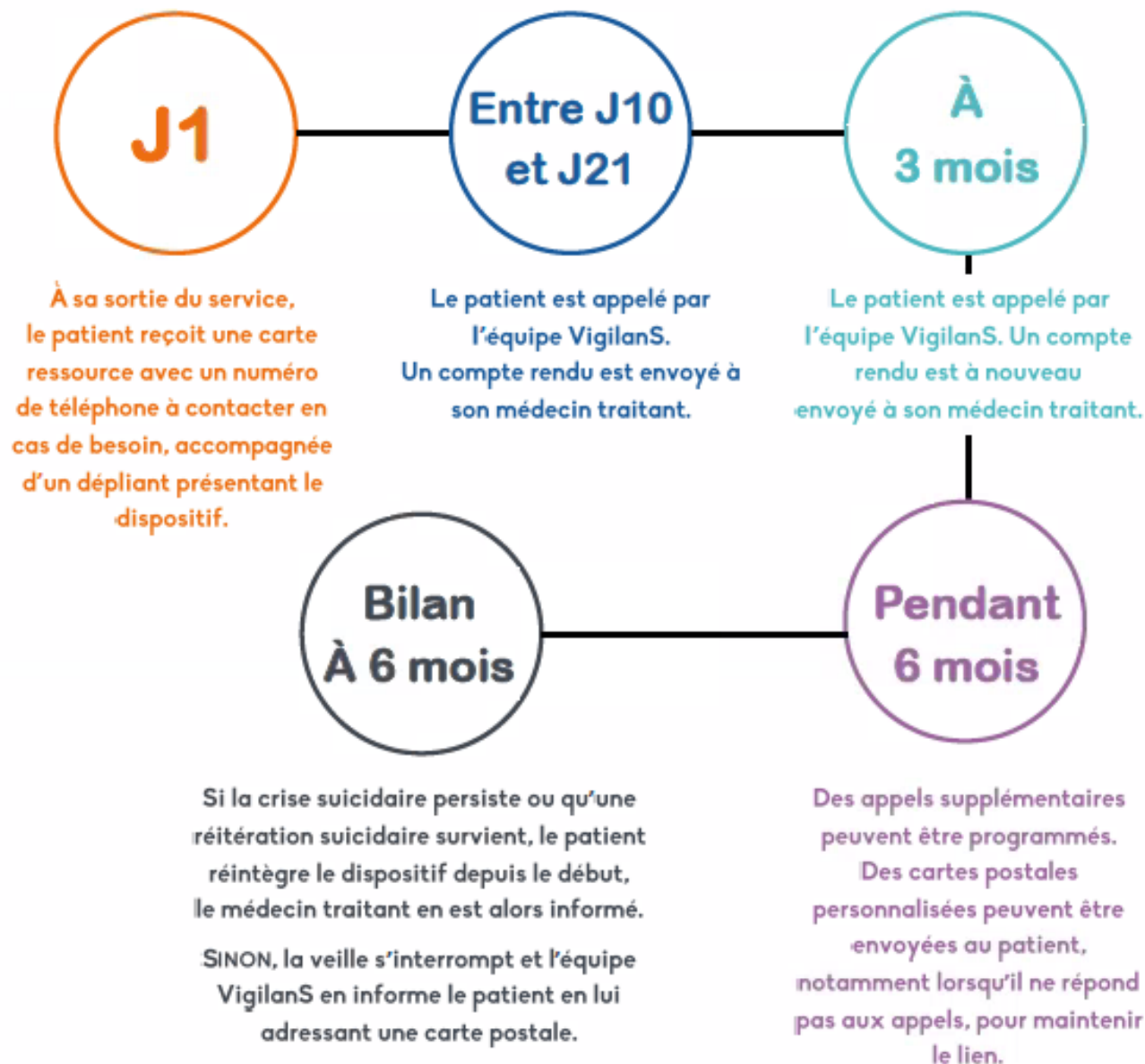
COORDONNÉES POUR GRENOBLE

Pour les patients, un numéro vert unique :
0 800 977 778

Pour les professionnels :
• Secrétariat : 04 56 58 89 75
• vigilans@ch-alpes-isere.fr



VIGILANS, COMMENT ÇA MARCHE ?



Exemple de carte postale



Bonjour, *Nicolas*

*Nous vous souhaitons d'aller
mieux.*

*Notre équipe est présente
pour vous.*

 *(IDE)*

Voici nos coordonnées :

Centre de Prévention du Suicide
CH Le Vinatier
BP 300 39 – 95, Bd Pinel
69 678 Bron Cedex

Psychiatrie des Urgences
Pavillon N
Hôpital Edouard Herriot



Tél ressource :



04.37.91.52.10

10/09 : Journée Mondiale de la Prévention du Suicide

Nom du Centre	Nb d'entrées en aout 2025		
	Majeurs	Mineurs	Total 2025
CHU Grenoble Adultes UCAP	39		301
CHU Grenoble Psy de liaison/Med, Légale	7		65
CHU Grenoble Mineurs		4	92
CH Voiron			10
CH Alpes Isere	4		40
CHAL (Annemasse)	5		46
CH Thonon	10		44
CH Chambéry	9	3	108
CH Albertville	7		37



Bonne

rentrée

Merci pour votre attention